

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

## **Du dernier recensement au Canada et du mouvement de la population française dans cette colonie**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 3 (1862), p. 234-243

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1862\\_\\_3\\_\\_234\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__234_0)

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### *Du dernier recensement au Canada et du mouvement de la population française dans cette colonie.*

#### I.

On ne croit pas, à l'étranger et surtout en Allemagne, à notre aptitude comme colons, et peut-être est-il bon que l'on sache, en France, l'opinion la plus généralement accréditée sur ce point au delà du Rhin. « Ceux-là seuls, dit Roscher (*Coloniaen und Auswanderung*), s'habituent à la vie coloniale, qui, jusque-là, ont joui d'une certaine indépendance locale et n'ont pas vécu sous le régime d'une tutelle administrative absolue<sup>1</sup>. C'est par cette raison que les Français, qui n'ont jamais fait quelque chose de grand qu'en masse, qui ne peuvent être satisfaits qu'en masse (?), n'ont pas ou n'ont que très-peu l'esprit colonisateur. Leurs propres écrivains le confessent. Qu'on lise notamment l'excellent portrait que J. B. Say a tracé de ses compatriotes dans sa définition du bon colon. » M. Roscher cite ensuite l'extrait ci-après de l'ouvrage français ayant pour titre: *Des Allemands, par un Français, 1846*. « Il faut qu'ils (les Français) s'harmonisent avec le milieu qui les entoure. Vivent-ils au milieu de sauvages et ne réussissent-ils pas à en faire des Français, ils se font sauvages avec eux. » Il termine ainsi: « ... Aux États-Unis, les Français ne vivent que dans les villes. Le père Arndt remarque qu'ils ne réussissent à l'étranger que comme coiffeurs, parfumeurs, maîtres de danse, etc.<sup>2</sup> Il est certain qu'il leur manque une individualité énergique et persistante. Ce n'est que dans les pays où l'activité commerciale a le plus d'analogie avec celle des villes qu'ils retrouvent toute leur force, bien que l'occasion ne leur ait pas manqué de créer des colonies d'une autre nature. On connaît, au surplus, leur histoire comme colons. Ainsi, par exemple, ils étaient établis aux Indes orientales bien avant les Anglais. Dans l'Amérique du Nord, ils possédaient la magnifique vallée du Mississipi et le vaste système fluvial du Canada, que les Anglais n'avaient encore que les côtes stériles qui s'étendent jusqu'aux Alleghany. On sait ce qu'il en est advenu. En fait, les Français ont eu rarement la patience d'attendre la récolte, après la semence faite. Quand la moisson n'a pas été immédiate, ils ont désespéré de l'avenir. »

Cette critique est vive; mais nous ne la croyons fondée qu'en partie. Nous ne pensons pas notamment que nos pertes en Amérique et en Asie doivent être attribuées à notre impatience fiévreuse d'un prompt succès, mais bien à la profonde impéritie des gouvernements qui ont succédé à Louis XIV, aux désastres maritimes qui en ont été le fruit. Quand elle possède un gouvernement éclairé et résolu, la France sait coloniser. Elle a fait ses preuves au Canada, et, malgré l'insuffisance (justifiée par des difficultés et des périls exceptionnels) des résultats obtenus jusqu'à ce jour, nous pouvons ajouter, en Algérie. Mais il est certain que le Français émigre peu. C'est ce que confirment les documents officiels en faisant connaître que le nombre de nos nationaux qui vont s'établir au dehors, n'a pas dépassé en 1855, année du maximum, 19,957, soit 1 expatriation pour environ 2,000 habitants. Disons en outre qu'une forte partie de ce courant accidentel d'émigration s'est por-

1. Comme si l'Allemagne ne vivait pas, elle aussi, en grande partie sous le régime de la centralisation!

2. Pourquoi pas aussi comme cuisiniers, la caricature serait complète.

tée, à la voix du gouvernement, sur l'Algérie, c'est-à-dire sur une terre française. D'un autre côté, à la différence des émigrants allemands ou irlandais, les nôtres ne s'éloignent jamais sans esprit de retour. On pourrait presque assurer qu'il n'en est pas un qui ne nourrisse la secrète pensée de revenir en France, dès qu'il se sera créé les moyens d'y vivre indépendant et heureux. Et comment pourrait-il en être autrement ! Quel pays offre à ses habitants de plus grands avantages, de plus grands attraits ? Un ciel magnifique ; le sol peut-être le plus fertile de l'Europe ; un admirable réseau de voies de communication de toute nature ; un impôt modéré ; une aussi grande sécurité que possible pour les personnes et les propriétés ; une justice éclairée, impartiale et relativement à bon marché ; l'égalité civile et politique la plus complète ; les fonctions publiques accessibles à tous ; la liberté industrielle la plus étendue ; l'assistance publique organisée dans la mesure des véritables besoins, sans être jamais une prime pour la paresse ou l'imprévoyance. Voilà les liens puissants qui retiennent le Français dans son pays.

Aussi les persécutions religieuses ou politiques ont bien pu déterminer, en France, à des époques déjà loin de nous, des émigrations de quelque importance ; mais les autres, presque toujours insignifiantes, n'ont eu pour motifs, en dehors de certains entraînements passagers, que des situations compromises ou devenues impossibles dans la mère-patrie. De là peut-être les sévérités de l'opinion, à l'étranger, à l'égard de beaucoup de nos compatriotes obligés de s'y réfugier. Elles ne frappent pas, toutefois, nos ouvriers d'art qui, recherchés partout, embauchés à prix d'or, ne laissent après eux que des traditions d'habileté, d'intelligence, de goût et de dévouement au travail.

La France doit au surplus se féliciter de cette ferme adhérence de sa population au sol natal ; car si, à la tendance manifeste de cette population à devenir stationnaire, devait se joindre une forte émigration, elle ne tarderait pas à être atteinte profondément dans un des éléments essentiels de sa puissance. Mais elle n'a pas cette préoccupation. En présence de l'accroissement incessant des salaires, surtout dans les campagnes, et par conséquent de la part de plus en plus large du travail dans les bénéfices de la production, elle ne craint pas que de longtemps l'émigration entame sérieusement ses populations ouvrières. Elle n'a pas besoin, d'ailleurs, pour que son génie se répande au loin et lui amène les plus vives sympathies, que ses enfants la quittent. Chez les nations qui l'entourent, ce sont les hommes ; chez elle, ce sont les idées qui émigrent. Cela suffit à sa grandeur et à sa juste influence.

## II.

Les établissements transatlantiques de la France n'ont déterminé une émigration de quelque importance qu'à partir du règne de Louis XIV, et à la suite des mesures que Colbert, séduit, on pourrait peut-être dire égaré, par l'exemple de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et de la Hollande, crut devoir prendre pour favoriser le développement des colonies que possédait alors notre pays. En 1662, ces colonies, à peu près en pleine décadence, comprenaient, en Amérique, le Canada, l'Arcadie et Terre-Neuve, et, parmi les Antilles, la Martinique, la Grenade, la Guadeloupe, Marie-Galande, Saint-Christophe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Sainte-Croix, la Tortue, ainsi que la côte de Saint-Dominique avec la Guyane. Quelques établissements au Sénégal et sur le littoral de Madagascar, avec Bourbon et Maurice, Surate et Saint-Thomé, complétaient nos possessions dans les autres parties du monde.

Au point de vue de la population, la plupart de ces établissements étaient sans importance. Le plus considérable, le Canada, ne possédait, d'après des recensements faits avec soin, que 3,418 habitants en 1666; 4,312 en 1667, et 5,870 en 1668. Huit années après, ce dernier nombre ne s'était accru que de 2,542 (7,832). « Vous devez tenir la main, écrivait, le 16 avril 1696, le roi à M. de Fontenac, à ce que mes ordres . . . de faire un recensement général de tous les habitants . . . soient ponctuellement exécutés, ne pouvant me persuader qu'il n'y ait que 7,832 personnes . . . dans tout le pays, en ayant fait passer un plus grand nombre depuis quinze ou seize ans que j'en prends soin. »

Colbert, de son côté, ne négligeait aucun moyen de peupler le Canada. « L'augmentation de la colonie, disait-il à chaque intendant qu'il y envoyait, étant la règle et la fin de votre conduite, vous devez vous appliquer incessamment à accroître le nombre de ses habitants, soit en attirant de nouveaux, soit en facilitant les mariages. » Lui-même favorisait, sur la plus grande échelle possible, les émigrations volontaires ou forcées de la mère-patrie. « A chaque instant, dit M. Joubreau (*Études sur Colbert*), il fait vider l'hôpital général de Paris des filles nubiles qui s'y trouvaient pour les verser sur les colonies. C'est à Bourbon qu'il envoie, le 27 février 1673, seize filles de cet hôpital, et soixante au Canada. Enfin, il ne se passe pas une seule année qu'il ne soit fait mention, dans les registres de cet établissement, d'une semblable expédition pour une colonie ou une autre. Quelquefois, il trouve trop faibles les filles de l'hôpital général, et donne commission pour l'envoi de filles normandes, plus vigoureuses que les premières, et les décide à émigrer par l'appât d'un établissement prompt et facile dans les colonies. »

Ces expéditions d'émigrants par les soins du gouvernement avaient acquis une notoriété dont on trouve les traces dans les mémoires du temps. L'auteur anonyme d'un écrit très-curieux, imprimé vers 1696, sous le titre de: *Privilèges de ceux qui ont nombre d'enfants*, termine en ces termes: « . . . Ce motif des privilèges (accordés aux pères de nombreuses familles), dans l'état présent des affaires de la France, le roy a plus de raison d'en user qu'un autre prince, à cause du grand commerce qu'il établit sur terre et par mer, et des colonies qu'il envoie dans les pays les plus éloignés; ce qui oblige ce grand monarque à mettre son royaume en état d'en conquérir et d'en faire subsister plusieurs autres. »

Une publication officielle récente va nous dire ce que sont devenues ces quelques rares familles françaises ainsi envoyées, souvent contre leur gré, à une si grande distance de la mère-patrie, semences un peu jetées au hasard, et d'où devait sortir la forte et robuste population dont nous allons étudier le mouvement. Rappelons, pour l'intelligence des documents qui vont suivre, que c'est dans le Bas-Canada que se trouve le plus grand nombre d'habitants d'origine française.

Le Canada, qui ne comptait en 1663 que 2,500 habitants, en possède aujourd'hui 2,506,755; en moins de deux siècles sa population s'est accrue dans la proportion de 1 à 1000. Les différentes phases de ce mouvement sont résumées dans les chiffres qui suivent:

1663. . . .	2,500 âmes.		1827. . . .	640,886 âmes.
1720. . . .	24,434 —		1851. . . .	1,842,265 —
1760. . . .	70,000 —		1861. . . .	2,506,755 —
1825. . . .	581,657 —			

L'accroissement de la population, pendant la dernière période décennale, a été de 664,490 âmes ou de 36 p. 100. Le progrès n'a d'ailleurs pas été uniforme sur

toute l'étendue de la province : ainsi le Bas-Canada a vu sa population augmenter d'un quart seulement, tandis que le nombre des habitants du Haut-Canada a presque doublé; les chiffres exacts sont, pour le Bas-Canada, 220,403 âmes ou 24.75 p. 100, pour le Haut-Canada, 440,087 âmes ou 46.33 p. 100.

Actuellement, le Haut-Canada renferme 285,427 habitants de plus que le Bas-Canada; la supériorité de la première de ces deux provinces sur la seconde date d'une quinzaine d'années seulement. En 1760, quand l'Angleterre s'empara de la *Nouvelle-France*, les six septièmes de la population étaient concentrés sur les bords du Saint-Laurent. En 1842, quand le Haut- et le Bas-Canada, qui avaient formé jusqu'alors deux colonies distinctes, furent réunis sous un même gouvernement, l'avantage numérique était encore du côté du Bas-Canada. En négligeant la vallée du Saint-Laurent pour se diriger vers la région des lacs de l'ouest, l'immigration européenne a détruit l'équilibre entre les deux sections de la colonie et mis jusqu'à un certain point en danger leur organisation politique. Cette dernière repose en effet, comme on le sait, sur l'égalité de la représentation du Haut- et du Bas-Canada dans les Chambres provinciales. Il y a vingt ans, c'était une faveur pour le Haut-Canada que d'être assimilé au Bas-Canada, plus riche et plus peuplé. Aujourd'hui, les rôles sont intervertis, et le Haut-Canada réclame, comme un droit, la représentation parlementaire basée sur la population. Il obtiendrait ainsi la majorité dans les Chambres et avec elle la direction suprême des affaires du pays. Nous ne saurions donc nous étonner de voir le parti conservateur lutter incessamment contre cette exigence et montrer autant d'énergie à les repousser que l'opposition en apporte à la reproduire.

Un coup d'œil, jeté sur le tableau qui suit, permet du reste d'apprécier les développements progressifs de la population du Haut- et du Bas-Canada.

	1676.	1760.	1831.	1832.	1842.	1844.	1851.	1861.
	AMES.	AMES.	AMES.	AMES.	AMES.	AMES.	AMES.	AMES.
Bas-Canada . . .	8,415	60,000	511,922	»	»	690,782	890,261	1,110,664
Haut-Canada . .	»	»	»	261,060	486,055	»	952,004	1,396,091

La population du Haut-Canada a quintuplé en moins de 20 ans; celle du Bas-Canada a seulement doublé.

L'étude des éléments dont ces populations se composent offre un certain intérêt. Elle donne les résultats que voici :

	ANNÉES.	BAS-CANADA.	HAUT-CANADA.	CANADA.
	—	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Indigènes d'origine française . . . . .	1851	75.21	2.82	37.73
	1861	76.29	2.38	35.12
Indigènes de toute autre origine . . . . .	1851	14.10	55.26	35.37
	1861	15.09	62.29	41.38
Originaires d'Irlande . . . . .	1851	5.78	18.52	12.36
	1861	4.52	13.70	9.63
Originaires d'Angleterre et du pays de Galles. . .	1851	1.26	8.69	5.10
	1861	1.18	8.19	5.08
Originaires d'Écosse. . . . .	1851	1.64	7.96	4.91
	1861	1.18	7.08	4.47
Originaires des États-Unis. . . . .	1851	1.40	4.59	3.05
	1861	1.23	3.64	2.57
Originaires de tout autre pays. . . . .	1851	0.61	2.16	1.43
	1861	0.51	2.72	1.75

Le fait principal qui ressort de ce tableau, c'est l'accroissement de la population indigène, dont la part, comparée à celle de l'élément étranger provenant de l'immi-

gration, est notablement plus forte en 1861 qu'elle ne l'était en 1851. Cette population indigène est essentiellement composée de Franco-Canadiens ou descendants de Français, et de Canadiens d'origine anglaise, écossaise, irlandaise, américaine ou germanique.

Les Franco-Canadiens avaient la prépondérance en 1851 ; on en comptait alors 695,945, ce qui, pour une population indigène de 1,347,618 âmes, représentait une proportion de 51.64 p. 100. Ils sont aujourd'hui au nombre de 880,607, sur un chiffre total de 1,917,777 ; c'est un peu moins de moitié, soit exactement 45.92 p. 100. Les progrès de cette race ont pourtant été fort rapides : si l'on compare, en effet, leur nombre actuel à celui qu'indiquait l'avant-dernier recensement, on trouve une différence de 184,682 ; en d'autres termes, ils se sont accrus d'environ 30 p. 100. Ce résultat est d'autant plus remarquable, qu'il est uniquement dû à l'excédant des naissances sur les décès. Depuis longtemps, en effet, l'émigration française n'est pas venue en aide à la population franco-canadienne, tandis que cette dernière a, dans plus d'une occasion, envoyé des colonies aux États-Unis. On n'estime pas à moins de 100,000 le nombre des jeunes gens d'origine française qui ont quitté le Canada pour aller chercher fortune dans la grande république voisine, où le plus grand nombre a fini par se fixer. Disons encore que les habitants de la campagne, s'expliquant difficilement le but d'un recensement, et n'y voyant en général qu'un moyen indirect de recueillir les informations nécessaires pour l'assiette de quelque impôt nouveau, ont une tendance très-caractérisée à dissimuler leur nombre réel. En vain les curés les exhortent-ils à ne rien cacher aux agents de l'administration ; leurs efforts sont infructueux, et on peut assurer que les atténuations sont considérables. Il ne serait pas surprenant, si l'on en tient compte, que la population franco-canadienne n'atteigne en ce moment un million d'habitants ; elle doit au moins balancer le reste de la population indigène.

Sur les 880,607 Franco-Canadiens indiqués par le recensement de 1861, 847,320 résident dans le Bas-Canada et 33,287 dans le Haut-Canada ; les chiffres correspondants, en 1851, étaient respectivement de 669,523 et 26,417.

Dans les quinze comtés du Bas-Canada, dont la colonisation est comparativement récente, et qui ont été pour ce motif subdivisés, au début, en communes ou *townships*, au lieu de l'être en seigneuries, il n'y avait encore, en 1851, que 46,000 Franco-Canadiens ; en 1861, on en comptait plus de 96,000. L'accroissement a donc été de 106 p. 100. Si l'on prenait séparément les huit premiers comtés, qui constituent ce qu'on appelle les *townships de l'Est*, on trouverait que l'augmentation de la population d'origine française, dans les dix dernières années, s'est élevée à 114 p. 100. En 1851, les Franco-Canadiens avaient contre eux, dans les *townships de l'Est*, une majorité de 13,675 individus ; en 1861, ils avaient une supériorité numérique de 4,395 âmes. La population des quinze comtés comprenait, il y a dix ans, 46,764 Franco-Canadiens et 79,703 habitants d'une autre origine. Elle se compose aujourd'hui de 96,727 Franco-Canadiens et 103,778 habitants d'une autre origine. Les Franco-Canadiens sont encore en minorité, mais la différence contre eux est de 7,251 seulement, au lieu de 32,939 en 1851.

Ces chiffres sont importants, parce qu'ils indiquent la tendance de la population franco-canadienne à s'emparer des terres au fur et à mesure qu'elles sont défrichées. Non-seulement elle ne se laisse pas déposséder par les colons venus du Royaume-Uni, mais elle les chasse, au contraire, des *townships*, où ils se sont pri-

mitivement établis, et les refoule vers l'Ouest. Il y a évidemment dans cette conquête graduelle du sol par les Franco-Canadiens, un signe de leur force et de leur puissance expansive.

La population d'origine française est d'ailleurs essentiellement agricole. C'est dans les campagnes que la famille franco-canadienne se montre à son avantage, parce qu'elle s'y développe plus régulièrement que dans les villes. Rien, en effet, n'y arrête ou gêne son progrès normal. Aucune loi notamment n'y entrave la libre faculté de tester. La *légitime*, qui s'était introduite au Canada avec la *Coutume de Paris*, est maintenant tombée en désuétude, et le père de famille dispose de ses biens, conformément à la loi anglaise, de la manière la plus absolue. En général, il établit ses fils au fur et à mesure qu'ils grandissent, et laisse la ferme qu'il a défrichée lui-même ou qu'il a reçue en héritage et sur laquelle il a vécu, au plus jeune de ses enfants mâles. La propriété foncière n'est pas divisée, ou ne l'est en tous cas que très-rarement; elle passe dans son intégrité de génération en génération, et reste comme le foyer commun, où les membres de la famille, dispersée sur différents points par les travaux de la colonisation, se retrouvent et se réunissent. La famille est habituellement nombreuse; il n'est pas rare de compter sous un même toit douze ou quinze enfants; dans certains districts, celui de Gaspé, par exemple, le chiffre de dix-huit n'est pas extraordinaire. Le sentiment de la famille y est puissant, mais sans la moindre faiblesse; les mœurs y ont même de la rudesse, peut-être une certaine âpreté. Ce défaut, que compense, au surplus, une haute moralité, n'exclut pas la charité. Elle se manifeste, au contraire, sous les formes les plus pratiques, et notamment par la voie de l'adoption. Ainsi, les enfants auxquels leurs soutiens naturels viennent à manquer, sont à peu près sûrs d'en trouver immédiatement de nouveaux chez des parents, des amis, de simples voisins.

Cette digression n'était pas inutile, en ce sens qu'elle contribue à expliquer l'énorme accroissement de la race française dans le Bas-Canada, d'où elle commence à déborder sur le Haut-Canada. Il y a déjà, dans cette partie de la province, un comté, celui de Russell, sur l'Ottawa, où les Franco-Canadiens sont en majorité, et un autre comté, celui de Prescott, sur le Saint-Laurent, où ils ont presque conquis l'égalité numérique.

La statistique officielle montre cependant que les Canadiens d'origine française, malgré leur fécondité naturelle, semblent perdre du terrain vis-à-vis des autres races, parce qu'ils ne reçoivent pas, comme elles, l'appoint considérable de l'émigration européenne. En 1851, l'élément étranger entré dans la population du Canada pour un chiffre de 497,647; en 1861, il y figurait pour 588,978 personnes. Sur cet accroissement de 94,331 âmes, la part du Haut-Canada a été de 93,718, et celle du Bas-Canada de 613 seulement.

Voici d'ailleurs comment est composée la population étrangère du Canada :

Irlandais, 241,423; Anglais, 127,429; Écossais, 111,952; Américains des États-Unis, 64,399; Allemands et Hollandais, 23,855; Indiens, 12,717; natifs de la Nouvelle-Ecosse et de l'île, 5,360; du Prince-Edouard, 4,064; Français, 3,061; de Jersey, Guernesey et autres îles anglaises, 1,157; de Terre-Neuve, 719; de la Suisse, 698; des Indes occidentales, 669; de la péninsule scandinave, 590; des Indes orientales, 252; de l'Empire russe, 227; d'Italie et de Grèce, 218; d'Espagne et de Portugal, 151; personnes de toute autre origine, 669; nées en mer, 384; dont le lieu de naissance n'est pas connu, 1,809.

Les immigrants venus des îles Britanniques ou des colonies anglaises figurent dans cette liste pour les six septièmes environ. Dans la composition du septième restant, les Américains des États-Unis entrent pour près des trois cinquièmes. L'élément germanique occupe le troisième rang. Les représentants des races latines ne viennent qu'en dernier lieu, et seuls parmi eux, les Français jouent un rôle de quelque importance.

Chaque nationalité s'est groupée de préférence autour de certains centres. Les Irlandais ont adopté les comtés de Frontenac, Hastings, Kingston et Simcoe, dans le Haut-Canada, et ceux de Pontiac, Ottawa et Québec, dans le Bas-Canada. Les Écossais se sont particulièrement réunis dans les comtés de Bruce, Grey, Huron, Wellington et Hamilton, qui dépendent du Canada-Ouest, et dans celui de Kuntington, qui est compris dans le Canada-Est. Les Anglais ont montré une préférence marquée pour Oxford, Middlesex, London, Durham et Ontario, dans une des sections de la province, et Saint-John, dans l'autre. Quant aux Américains, c'est dans les villes surtout qu'on les rencontre; on en trouve quelques-uns à Québec, beaucoup à Montréal; mais les quatre cinquièmes résident dans le Haut-Canada. C'est également là que se trouve la presque totalité des Allemands; on en comptait 15,100 en 1861.

Nos nationaux se sont aussi concentrés pour la plupart dans les comtés de l'Ouest. En 1851, il y avait dans le Haut-Canada 1,007 Français, et dans le Bas-Canada, 359. En 1861, ces chiffres étaient respectivement de 2,389 et 672.

Les Français domiciliés dans le Bas-Canada sont distribués pour plus de moitié entre les villes de Québec et de Montréal; on ne les rencontre dans les campagnes que par petits groupes de deux ou trois. Ceux du Haut-Canada résident, au contraire, presque tous dans les communes rurales; il n'y en a que 60 à Toronto; mais l'on en compte 913 dans le comté de Waterloo, 199 de Welland, 197 de Péterborough, 167 de Haldimand, et 78 de Bruce.

En général, ces Français appartiennent à nos départements de l'Est, ce qui explique leur prédilection pour les localités qu'ont choisies les émigrants de race germanique.

Le chiffre de 12,715 individus attribué aux *peaux rouges* est sans aucun doute au-dessous de la vérité. Le recensement des tribus nomades présente, en effet, des difficultés insurmontables. Les seuls Indiens ou *Sauvages*, comme on les appelle au Canada, qu'on ait pu enregistrer, sont vraisemblablement ceux qui ont des établissements fixes. Voici quelle paraît être leur distribution : il en a été trouvé 7,263 dans le Haut- et 3,476 dans le Bas-Canada.

Les résultats du recensement sont également inexacts en ce qui regarde les nègres ou mulâtres. D'après les tableaux officiels, il ne s'en trouverait au Canada que 11,413; savoir : 11,223 dans la section de l'Ouest et 190 dans celle de l'Est. Mais il est notoire que leur nombre est beaucoup plus considérable. Le recensement de 1851 donnait, pour la population de couleur, le chiffre de 3,013 seulement; elle doit être aujourd'hui d'au moins une vingtaine de mille âmes. Les individus qui la composent montrent en général peu d'aptitude et de goût pour le travail. On les tient en suspicion dans les comtés où ils habitent; leurs voisins s'en plaignent et les autorités locales font tous leurs efforts pour les décider à aller s'établir ailleurs. Elles patronent à cet effet un plan d'émigration pour Haïti, que le journal abolitionniste de New-York, *la Tribune*, encourage également, mais qui n'a été jusqu'à présent couronné que d'un médiocre succès. Les gens de couleur du Canada ne mettent, en



effet, aucun empressement à partir pour la république haïtienne; ils ne s'y détermineraient que si on leur offrait certains avantages pécuniaires, ou si on usait à leur égard d'une sorte de contrainte.

Le sexe masculin domine au Canada, comme dans tous les pays peuplés en partie par l'émigration européenne. Sur une population de 2,506,755 âmes, on compte 1,279,261 hommes et 1,227,494 femmes; c'est 51.03 hommes pour 48.97 femmes. La différence en faveur des hommes est de 51,767 : elle est loin d'être aussi marquée dans le Bas- que dans le Haut-Canada, résultat facile à comprendre, puisque cette section de la province doit moins à l'immigration que l'autre. Dans le Bas-Canada, le sexe masculin n'est en excès que de 106, tandis que dans le Haut-Canada, le recensement constate une supériorité numérique de 51,161. Cette supériorité se montre surtout dans les campagnes, particulièrement dans les comtés ouverts depuis peu de temps à la colonisation.

Les femmes l'emportent dans les villes. Il n'y a d'exception que pour London, ville de création nouvelle, où l'on trouve 5,921 hommes contre 5,634 femmes, et pour Ottawa, la future capitale du Canada, où les travaux de construction des édifices publics ont donné à la population masculine une majorité de 15 personnes.

Sur 1,279,261 individus du sexe masculin que possède la province, on en compte 627,174, ou assez près de la moitié, entre 18 et 60 ans, savoir : 279,948 dans le Bas- et 347,226 dans le Haut-Canada. L'effectif des milices appelées à défendre le pays en cas d'invasion pourrait donc être aisément porté à 200,000 hommes.

Après les États-Unis, le Canada, et par les mêmes raisons, est le pays du monde où l'on compte le plus de cultes divers, ou plus exactement, le plus de sectes religieuses.

En voici l'énumération avec le chiffre correspondant de leurs adhérents :

Catholiques romains, 1,200,865, environ la moitié; anglicans, 374,987; méthodistes Wesleyens, 244,246; église libre d'Écosse, 157,813; *id.* établie d'Écosse, 132,649; méthodistes épiscopaux, 79,152; baptistes, 69,310; presbytériens-unis, 56,527; méthodistes de la nouvelle communion, 29,492; luthériens, 25,156; autres méthodistes, 24,204; individus ne professant aucune religion (*sic*), 18,850; sectes religieuses non classées, 14,962; congrégationalistes, 14,384; personnes dont on n'a pu connaître le culte, 13,849; memnonistes et tunkers, 8,965; chrétiens de la Bible, 8,085; quakers, 7,504; chrétiens, 5,316; universalistes, 4,523; disciples, 4,152; *id.* du second avènement, 3,355; unitariens, 1,284; juifs, 1,241; mormons, 77. Total : 2,506,755.

Les catholiques sont en majorité dans tous les comtés du Bas-Canada, moins huit. Ils ont l'avantage numérique dans trois comtés et sont presque égaux aux protestants dans trois autres comtés du Haut-Canada.

En 1851, les catholiques du Canada étaient au nombre de 914,561, dont 746,866 dans le Bas- et 167,695 dans le Haut-Canada, et formaient les 49.65 centièmes de la population totale; en 1861, bien qu'ils se soient considérablement accrus, ils n'en représentaient plus que les 47.91 centièmes. Ce résultat peut paraître extraordinaire en présence du progrès continu de l'élément catholique dans chacune des sections de la province : ainsi dans le Haut-Canada, où, en 1851, les catholiques étaient au reste de la population dans le rapport de 17.61 à 100, ils sont aujourd'hui comme 18.49 à 100; dans le Bas-Canada, la proportion des catholiques a monté de 83.89 p. 100, en 1851, à 84.88 en 1861. Si l'on songe toutefois que la population s'est surtout accrue dans le Haut-Canada, où les protestants sont sensiblement plus nombreux, cette apparente anomalie s'explique aisément.

Plus des cinq sixièmes des habitants du Bas-Canada suivent la religion catholique. La proportion est moins forte cependant dans les villes que dans les campagnes. A Québec, sur une population de 51,109 âmes, on compte 41,477 catholiques, et à Montréal, 65,896 sur 90,323. Il y a quelques comtés où le catholicisme est pratiqué, à l'exclusion, pour ainsi dire, de toute autre religion, par exemple, dans le comté de Montmorency, où, sur une population de 11,136 âmes, on n'a recensé que 14 dissidents; dans celui de Bellechasse, 23 sur 16,062; Verchères, 8 sur 15,485; l'Islet, 5 sur 12,300; Kamouraska, 4 sur 21,058; Charlevoix, 3 sur 15,223.

Les seuls comtés du Bas-Canada où les catholiques soient en minorité sont ceux de Stanshead, dans lequel le recensement de 1861 indique 2,137 catholiques sur une population de 12,258 âmes; Brome, 2,540 catholiques sur 12,732 âmes; Compton, 2,386 sur 10,210; Richemond, 3,025 sur 8,884; d'Argenteuil, 4,696 sur 12,897; de Missisquoi, Sherbrooke et Huntingdon.

Dans le Haut-Canada, les catholiques ne forment pas tout à fait le cinquième de la population. Ils sont comparativement plus nombreux dans les villes que dans les campagnes. Il y a trois comtés où les catholiques sont en majorité: Prescott, 9,621 catholiques sur 15,499 habitants; Russell, 3,518 sur 6,824; Glengarry, 10,919 sur 21,187. Les deux premiers sont en partie peuplés de Franco-Canadiens, le troisième a été colonisé par des *Highlanders* écossais.

Au point de vue numérique, les anglicans viennent immédiatement après les catholiques. On en compte 63,332 dans le Bas- et 311,565 dans le Haut-Canada.

Les méthodistes sont presque en nombre égal. Ils se décomposent en méthodistes de Wesley, épiscopaux, de la nouvelle communion, etc. En les réunissant, on en trouve 341,572 dans le Haut- et 30,582 dans le Bas-Canada.

Les presbytériens occupent le quatrième rang; les chiffres fournis par le recensement de 1861 sont 303,384 pour la section de l'Ouest et 43,607 pour celle de l'Est. Les presbytériens se divisent en membres de l'église établie d'Écosse, de l'église libre, presbytériens-unis, réformés, etc.

Les catholiques romains, les membres de l'église d'Angleterre, les méthodistes et les presbytériens formaient, en 1851, les 89.94 centièmes de la population de la province, et, en 1861, les 91.56.

Le tableau qui suit résume le mouvement, pendant les dix dernières années, de ces quatre communions :

	ANNÉES.	BAS-CANADA.	HAUT-CANADA.	CANADA.
Église de Rome . . . . .	1851	83.89	17.61	49.65
	1861	84.88	18.49	47.91
Église d'Angleterre . . . . .	1851	5.10	23.44	14.57
	1861	5.70	22.32	14.96
Méthodistes. . . . .	1851	2.38	21.81	12.42
	1861	2.75	24.47	14.85
Presbytériens. . . . .	1851	3.77	21.44	12.90
	1861	3.93	21.73	13.84

Quant aux autres sectes protestantes, les principales sont réparties comme suit entre les deux sections de la province :

	ANNÉES.	BAPTISTES.	LUTHÉRIENS.	CONGRÉGATION- NALISTES.
Bas-Canada. . . . .	1851	4,493	18	3,927
	1861	7,751	857	4,927
Haut-Canada . . . . .	1851	45,353	12,089	7,747
	1861	61,559	24,299	9,357

On comptait, de plus, en 1861 :

	Quakers.	Chrét. de la Bible.	Chrétions.	Du second avènement.	Protestants.	Disciples.	Mennon. et Quakers.	Universalistes.	Unitariens.	Juifs.	Mormons.
Bas-Canada. . .	121	184	298	2,305	3,584	5	»	2,234	650	572	3
Haut-Canada . .	7,383	8,801	5,018	1,050	7,514	4,147	8,965	2,289	634	614	74

Parmi les personnes désignées comme ne professant aucune religion, 17,373 appartenaient au Haut- et 1,477 au Bas-Canada.

La comparaison du mouvement progressif de la population catholique et la population protestante, pour les vingt dernières années, donne les résultats que voici :

	BAS-CANADA.			HAUT-CANADA.	
	CATHOLIQUES.	PROTESTANTS.		CATHOLIQUES.	PROTESTANTS.
1844. . . . .	572,643	118,139	1842. . . . .	78,119	407,936
1851. . . . .	746,866	143,395	1851. . . . .	167,695	784,309
1861. . . . .	942,724	167,940	1861. . . . .	258,141	1,137,950

L'accroissement, pendant la dernière période décennale, a été, dans le Bas-Canada, de 26.25 pour les catholiques et de 17 p. 100 pour les protestants; dans le Haut-Canada, de 54 et 45 p. 100; dans la province entière, de 31.25 pour les catholiques et de 40.75 pour les protestants.

Ce dernier résultat confirme notre précédente remarque sur la prédominance graduelle du protestantisme au Canada, par le fait de l'émigration, malgré l'accroissement soutenu de la population catholique indigène.

Les documents qui précèdent sur la distribution des races et des religions au Canada ont une grande importance politique en ce sens qu'elles vont probablement servir de base à de vives discussions au sein des Chambres provinciales au sujet de la représentation proportionnelle à la population. On a pu voir, en outre, par les démonstrations orangistes, qui ont signalé, en 1860, le passage du prince de Galles dans le Haut-Canada, jusqu'où peut aller l'esprit de parti quand il est alimenté par des différences de races et de croyances. Il est, au surplus, une justice que l'on s'accorde à rendre aux catholiques du Canada, c'est qu'ils se montrent sensiblement plus tolérants que les protestants. Leur influence, qui est prépondérante dans le Bas-Canada, ne s'y exerce jamais au détriment des membres des autres communions ou sectes religieuses, avec lesquels ils vivent, au contraire, en fort bonne intelligence. Il n'en est pas ainsi des protestants du Haut-Canada, dont un grand nombre nourrit contre les adhérents de l'Église romaine une animosité violente et toujours prompte à se manifester. Cette attitude hostile du protestantisme n'a pas de but bien déterminé et n'a encore amené aucun résultat; mais elle entretient dans le pays un élément d'antagonisme, qui pourrait, dans certaines circonstances, déterminer des désordres graves.

A. L.